

Tableau bilan des barèmes des promotions 2016/2017

Le passage au 4° échelon se fait de façon automatique au bout d'un an.

P.E.		GRAND CHOIX		CHOIX		ANCIENNETE	
		0	0,000	Nombre	Barème dernier promu	Nombre	Barème dernier promu
5 ^{ème}	Promouvables	106	14,503	x	0,000	64	12,253
	Promus	32		x		34	
6 ^{ème}	Promouvables	67	19,253	68	18,530	42	13,597
	Promus	20		48		18	
7 ^{ème}	Promouvables	137	23,633	83	23,003	50	13,447
	Promus	41		59		25	
8 ^{ème}	Promouvables	139	27,503	101	27,003	80	18,286
	Promus	42		72		32	
9 ^{ème}	Promouvables	165	31,503	96	33,003	73	28,706
	Promus	49		69		24	
10 ^{ème}	Promouvables	116	45,503	98	37,936	27	36,97
	Promus	35		70		27	
11 ^{ème}	Promouvables	122	50,189	35	48,022	7	44,094
	Promus	38		25		7	

Les collègues promouvables au 3ème et 4ème échelon sont promus automatiquement à l'ancienneté.

En cas d'égalité de barème, l'administration départage les promouvables suivant trois critères :

- on examine d'abord l'AGS (ancienneté générale de services), le collègue avec la plus grande AGS est retenu
- si l'AGS et la note sont identiques, c'est alors l'âge qui départage les collègues et le plus âgé est promu.

Passage à la Hors classe

La CAPD a également examiné les passages d'échelon de la Hors-classe des professeurs qui se font de façon automatique à l'ancienneté.

15 collègues passent au 5ème échelon.

43 collègues passent au 6ème échelon.

15 collègues passent au 7ème échelon

Avancement des instituteurs

4 collègues étaient promouvables, 1 promotion a été accordée au 10ème échelon au mi-choix.

